

EDITORIAL



## 29 MARS 2012 POUR LA RECONQUÊTE DE LA PROTECTION SOCIALE.

### Mais que faut-il donc pour réveiller les consciences ?

Nous étions une cinquantaine, oui vous lisez bien, une cinquantaine, à manifester le 29 mars devant l'ARS d'Auvergne pour la reconquête de la protection sociale. C'est plutôt faible il faut le reconnaître, surtout pour un domaine qui concerne autant de monde. Étaient présents la Santé, l'Action Sociale, les Organismes Sociaux, Pôle Emploi.... En grande majorité des militants.

Jamais notre protection sociale et notre système de santé et d'action sociale n'avaient subi d'attaques aussi puissantes que ces dernières années.

La recherche constante par le patronat du profit maximum est la raison principale des attaques faites à la protection sociale. Le « gros gâteau » leur donne des idées.

Dans tous les secteurs on restructure, on fusionne, on supprime massivement des emplois, on ferme les guichets, on précarise... Comment rendre un service à la population quand on n'a pas les moyens humains pour le faire ? Dans la santé et dans l'action sociale, le gouvernement poursuit sa politique de casse et de démantèlement.

Depuis que le Gouvernement et le Patronat se sont entendus pour mettre en place cette politique la précarité de l'emploi dans ces secteurs n'a cessé d'augmenter. Les recettes de la sécurité sociale ont été détournées au profit des trusts pharmaceutiques du secteur assurantiel et bancaire.

**La casse de la santé et de la protection sociale est en marche. Mais qu'attendons-nous pour réagir ? Les élections ? C'est sûr, avec des nouveautés comme l'augmentation de la TVA « dite sociale » nous allons vers une amélioration évidente...**

Nous avons d'autres choix à faire.

**Il faut agir sur le financement et le développement de la protection sociale.**

Augmenter les salaires, les retraites, les minima sociaux, supprimer les exonérations des cotisations sociales et patronales, recouvrer les dettes patronales et Gouvernementales, arrêter les suppressions d'emplois et les licenciements, taxer les revenus financiers et développer une politique favorisant les Investissements créateurs d'emplois, supprimer le secteur "marchand" de la santé et de l'action sociale.

### Sommaire

- P2 : Chronique DLAJ, Aéroport, Conférence Débat Énergie
- P3 : Accords de «sauvegarde de l'activité et de l'emploi », chiffres du chômage, Collectif Audit Citoyen dette publique
- P4 : Grève au Conseil Général, Formation, Agenda



N° 1415 VENDREDI 30 MARS 2012

DEPOSE LE 30 MARS 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

### Luttons pour :

- ✓ Le droit à la santé pour tous dans la proximité et la qualité ;
- ✓ Le droit à la sécurité sociale ;
- ✓ Le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement ;
- ✓ Le droit de vivre sa vieillesse dignement ;
- ✓ Le droit à l'emploi ;
- ✓ Le droit à un grand service public de santé et d'action sociale concourant à l'accès aux soins, au droit à l'autonomie, à la cohésion sociale, à la protection des plus faibles et des plus démunis.

**«Nos luttes ont construit nos droits,  
nos résignations les détruiraient»**

Caroline MARICHAL

### Égalité de traitement : La seule différence de catégorie professionnelle ne suffit pas à justifier des différences

Certaines conventions collectives prévoient qu'en fonction de l'appartenance à une catégorie professionnelle, des différences de traitement peuvent être autorisées entre les salariés. C'est ce postulat que combattaient les militants du syndicat du bâtiment.

**Ainsi, la question posée au Conseil des prud'hommes était de savoir si une indemnité de préavis et une indemnité de licenciement pouvaient être différentes pour les cadres que celle accordée aux employés.**

**L'argumentation syndicale n'avait pas reçu l'aval du juge départiteur. Cependant, la Cour d'appel de RIOM réforme la décision du magistrat, elle indique qu'« Il ne résulte pas que les dispositions des conventions collectives concernées, qui déterminent des avantages différents attribués aux cadres et aux ouvriers, en considération seulement de leur appartenance à leur catégorie professionnelle, que la différence de traitement concernant l'indemnité compensatrice de préavis et l'indemnité de licenciement aurait pour but de prendre en compte les spécificités de la situation des cadres par rapport aux ouvriers ».**

En clair, rien ne justifie qu'un ouvrier ne perçoive pas les mêmes indemnités de rupture que son collègue cadre !

Comme le soulignait l'avocat de la partie adverse **une telle décision devrait conduire à renégocier la convention collective des ouvriers du BTP pour l'aligner sur celle des cadres !**

Il reste que cette convention prévoit aussi un nombre de jours de carence, en cas de maladie, différents en fonction de la catégorie professionnelle. ... au nom du principe analysé, le sort devrait être identique.

Bien joué !

### **La CGT : première organisation syndicale à l'aéroport !**

Avec 41,5% des voix au premier tour, les camarades ont remporté une belle victoire. Le tout nouveau syndicat d'entreprise montre ainsi sa capacité à rassembler très largement les salariés autour du vote CGT.

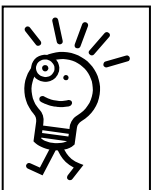
**La CGT a dorénavant 2 élus titulaires sur 4 dans le collège employé, 1 sur 2 dans le collège cadre et autant de suppléants.**

La CFDT est la deuxième organisation avec 39,5 % et la CFTC troisième avec 19%.

Dans cette entreprise comme dans d'autres du transport, le travail syndical ne manque pas. Le rassemblement des salariés est l'objectif prioritaire du syndicat pour porter les revendications élaborées en commun.

Nul doute qu'avec de telles ambitions, l'aventure ne fait que commencer.

**Pour commencer ce mandat, une assemblée générale de syndiqués désignera le prochain délégué syndical.**



### **CONFERENCE/DEBAT : QUEL SECTEUR DE L'ENERGIE POUR QUELLE POLITIQUE ENERGETIQUE ?**

Les périodes électorales sont l'occasion d'un débat public sur d'importants sujets. Celui de la politique énergétique de notre pays et de l'organisation de ce secteur recèle de forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La population, de manière générale, et plus particulièrement les salariés de l'énergie sont attentifs à ces questions. Pour sa part la confédération CGT a ouvert ce débat au sein de ses organisations.

C'est pourquoi, notre union départementale et notre syndicat Mines-Énergie organisent une conférence-débat sur le thème : Quel secteur de l'énergie pour quelle politique énergétique ?

**Mercredi 11 avril à 17 h 30**

**Salle polyvalente du complexe Marcel Paul à Gerzat (route de Cébazat)**

Nous convions à cette conférence débat : **les salariés et retraités de l'énergie, les syndiqués CGT de notre union départementale du Puy de Dôme, les représentants locaux des partis politiques et leurs candidats aux élections législatives, les directions locales d'EDF et de GDF.**

L'objectif étant de s'informer mutuellement sur les propositions des uns et des autres et de confronter les points de vue sur le thème proposé, dans le respect de chacun, après une introduction d'un représentant de la fédération Mines-Énergie.

## **Accords de "sauvegarde de l'activité et de l'emploi" : Ils sacrifient les salaires et les salariés**

Le MEDEF reste toujours aussi limité dans son analyse et toujours aussi ambitieux dans ses prétentions. Pour le patronat, les seuls moyens de faire face aux difficultés sont : diminuer le « coût » du travail, flexibiliser le droit du travail, libéraliser le licenciement, limiter le pouvoir des juges.

Si le nom de la négociation change, rien n'est modifié sur le fond. Les accords compétitivité / emploi deviennent des accords de « sauvegarde de l'activité et de l'emploi ». Mais au-delà de cette nouvelle appellation, le MEDEF n'a pas renoncé à imposer un champ d'application large allant au-delà des entreprises en difficulté.

Le deuxième texte proposé par le patronat confirme la volonté du MEDEF de franchir une étape de plus dans sa tentative de destruction du droit social français.

Il ne s'agit pas dans cette négociation de discuter d'un Accord National Interprofessionnel comme les autres. Le MEDEF, sous prétexte de crise, entend abolir un certain nombre de garanties pour les salariés. Le tout au nom de l'emploi !

Si le MEDEF concède qu'un tel accord doit recueillir l'aval d'organisations représentant 50% des salariés, cette disposition ne protégera pas du chantage à l'emploi. Il entend transférer la responsabilité des reculs sociaux sur les salariés et leurs représentants.

Un accord d'entreprise s'imposerait au contrat de travail du salarié sur les sujets fondamentaux comme la rémunération. Le MEDEF invente la « suspension » du contrat de travail et un nouveau licenciement qui lui offre la possibilité de faire tomber en désuétude le licenciement économique. Concrètement cela signifie plus de souplesse pour l'employeur et moins de garanties pour le salarié. Disparus la priorité de réembauche, le droit au contrat de sécurisation professionnelle ou au plan de sauvegarde l'emploi. La rupture conventionnelle avait déjà diminué le nombre de licenciements économiques. Ces nouveaux accords les feront disparaître.

Les pouvoirs du juge seraient limités. Pas de possibilité pour lui d'apprécier le caractère réel et sérieux du licenciement, pas de possibilité non plus de sanctionner l'entreprise en cas de non-respect de l'accord.

Bien sûr, aucune obligation ne pèserait sur les actionnaires. Il n'y a que les salariés qui devront faire des sacrifices.

Voici les négociations à la nouvelle sauce MEDEF : comment arriver à un compromis quand il n'y a aucune concession de la part du patronat ?

Chacun doit aujourd'hui mesurer ses responsabilités. Le MEDEF souhaite trouver des syndicats qui légitimeraient aux yeux des salariés et des pouvoirs publics sa plate-forme revendicative.

Les salariés ne se laisseront pas tromper. La vision patronale est simple : aux salariés de « sauver les emplois » en travaillant plus et en gagnant moins.

**L'intervention des salariés est nécessaire pour s'opposer à cette logique de déréglementation et pour imposer les voies d'une sortie de crise en revalorisant les salaires, en développant l'emploi et les qualifications.**

Montreuil, le 27 mars 2012

### **Chiffres du chômage : un bilan désastreux du quinquennat**

En cette période électorale, le Gouvernement cherche à cacher le bilan désastreux du quinquennat en matière d'emploi. Malgré ce qu'il dit, il n'y a pas de ralentissement du nombre de demandeurs d'emplois.

Bien au contraire, les faits sont là : en février 2012, comme dans les mois précédents, le chômage continue à augmenter. Il est en progression de 0,2% soit 6 200 inscrits de plus en catégorie A. Il s'envole même de 0,5% si on inclut les catégories B et C.

Le chômage atteint désormais 4,9 millions de personnes (si on rajoute les chômeurs non tenus de rechercher un emploi), un record dans l'histoire du chômage. Avec ce nouveau chiffre, on s'achemine inexorablement vers les 10% de demandeurs d'emplois.

Entre 2007 et 2012, le taux de chômage est passé de 8 à 9,4 % et même, pour les moins de 25 ans, de 19,5 à 22,9%.

Le patronat et le gouvernement ne cessent de demander des efforts aux salariés : après la modération salariale, ils veulent maintenant des accords compétitivité-emploi qui remettent en cause les salaires et la durée du travail. Le résultat de ces choix politiques a pour conséquence une augmentation régulière de demandeurs d'emplois et des inégalités qui se creusent.

A l'inverse, pour la CGT, il est temps de mettre en place une autre politique, qui recrée de l'emploi, notamment par une véritable politique industrielle et des effectifs renforcés pour les services publics.

Montreuil, le 26 mars 2012

## **Collectif pour un audit citoyen de la dette publique à Issoire :**

**La réunion initialement prévue le 23 mars a été reportée. Finalement, elle aura lieu le jeudi 05 avril 2012,  
à 20 heures, Maison des Associations, salle Wallis, 20, rue du Palais.**

La projection du Film : « La dette, l'arnaque du siècle » sera suivie d'un débat.

## GRÈVE DU 26 MARS 2012 AU CONSEIL GÉNÉRAL 63, la suite...

L'intersyndicale CGT-CFDT-FO-SUD a appelé **lundi 26 mars**, l'ensemble des personnels du Conseil Général du Puy-de-Dôme à **participer à la grève notamment contre la mise en place d'un redéploiement des effectifs de travailleurs sociaux** alors que la détérioration de la situation économique, le désengagement des services publics, génère un afflux important d'usagers vers les services sociaux de proximité et pour la récupération des 8 postes perdus lors de la territorialisation. Le mouvement de grève a été très majoritairement suivi par les personnels médico-sociaux du Conseil Général du Puy de Dôme puisque plusieurs circonscriptions ou antennes étaient soit majoritairement en grève, soit fermées : Amadéo, antenne Nord, Delille, ... Cette action a également été suivie dans les collèges qui sont menacés très prochainement, les routes mais aussi par des agents d'autres directions du Conseil Général en solidarité.

Le Président du Conseil Général a :

- reconnu : «que compte tenu des problèmes sociaux croissants rencontrés par la population puydômoise les effectifs de travailleurs sociaux de la DGSAS n'ont pas vocation à être revus à la baisse ».
- renoncé momentanément au redéploiement d'effectifs et décidé de maintenir la répartition actuelle des 154 postes de travailleurs sociaux,
- accepté de recruter avec effet immédiat 4 travailleurs sociaux contractuels,
- proposé de réaliser différents bilans mi-juin et fin 2012 pour « échanger sur les éventuelles décisions à prendre ».

**Le personnel réuni en assemblée générale a jugé insuffisantes les propositions du Président du Conseil général et s'est prononcé sur la motion suivante, votée à l'unanimité :**

### LES SYNDICATS : CFDT - CGT - FO – SUD

*Ce jour, le 26 mars 2012, suite au mouvement de grève, très majoritairement suivi par les personnels médico-sociaux du Conseil général du Puy de Dôme et suite aux différentes rencontres avec l'exécutif et des Conseillers généraux, les personnels, réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité la motion suivante :*

- abandon du redéploiement de postes pour toutes les catégories de personnel médico-social
- vote du Conseil Général pour la création de 8 postes statutaires d'Assistants Sociaux Polyvalents à la session de juin 2012
- recrutement immédiat des postes de contractuels en attendant la création des postes d'Assistants Sociaux Polyvalents statutaires
- prise en compte des déficits en personnels médico-sociaux, depuis la mise en place de la territorialisation et arrêt de la précarisation des emplois.

**Une réunion mensuelle d'information intersyndicale CFDT - LA CGT - FO – SUD sera organisée le jeudi 3 mai pour faire le recensement des postes disparus et nous permettre de nous organiser pour la prochaine session du Conseil général du mois de juin pour obtenir notamment la création de postes statutaires.**

### Rappel URGENT FORMATION A VENIR : afin de tenir les formations dans de bonnes conditions pensez à vous inscrire rapidement. Merci

Une formation d'accueil en direction des syndiqués des petits syndicats est mise en place sur le territoire de l'Union Locale de Clermont Ville les **14 et 15 mai 2012**. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous rapidement auprès de l'Union Départementale,

- **23 et 24 avril 2012** : Fiche de Paie (il reste encore des places),
- **21 au 25 mai 2012** : Niveau UL THIERS (1 inscription est remontée mais il est impératif que d'autres camarades s'inscrivent afin de pouvoir tenir cette session),
- **21 au 25 mai** : CHSCT sur Clermont-Ferrand.

### AGENDA

- **31/03** : à 15 H : Manif RESF
- **3/04** : Comité Général de l'UD
- **11/04** : Conférence Débat/Énergie
- **Mardi 17/04** : à 18 H : Salle multimédia G.Conchon 7, rue Léo Lagrange : initiative de l'IHS 63 : Michel Etievent écrivain, présente : «**Ambroise Croizat ou l'invention sociale** »